

AGENCE BARROSO

HONORAIRES de Transactions et de locations saisonnières

Validité du 1^o octobre 2017 au 30 septembre 2018

TRANSACTIONS :

**Honoraires calculés sur le prix de vente à la charge du Vendeur
(compris dans le prix de vente affiché : TVA à 20 % comprise)**

Transaction inférieure à 50 000 €	9,00 % TTC
Transactions entre 50 001 € et 75 000 €	8,50 % TTC
Transactions entre 75 001 € et 100 000 €	8,00 % TTC
Transactions entre 100 001 € et 200 000 €	7,50 % TTC
Transactions de plus de 200 001 €	7,00 % TTC

LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires et frais à la charge du propriétaire :

Calculés sur le prix public des locations : Tva 20 %

Frais de commercialisation 20,02 % HT – 24,00 TTC

Honoraires de gestion 15,37 % HT - 18,44 TTC

Ménage en fonction de la taille du logement :

- Studio de 2 à 4 places 31,67 € HT - 38,00 € TTC
- Studio 6 places 38,33 € HT - 46,00 € TTC
- Appartement T2 43,33 € HT - 52,00 € TTC
- Appartement T3 54,17 € HT - 65,00 € TTC
- Autres types de logements: sur devis
- Assurances annulatoir 3,00% du montant total de la location

Frais à la charge du locataire : Tva 20 %

Frais de dossiers (par dossier de location).....20,00 € TTC